

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-02-411

Objet : Finances
Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2021 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 03/02/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 27 (27 titulaires, 0 suppléants)

Membres votants présents : 27 titulaires / 0 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (dont 7 délivrées à des titulaires)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 34

Le quorum est atteint : 27/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsse, Magali Pradeille, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Alain Thérond.

Procuration : Sandrine Guy à Pierre Martinez, Jacky Rey à Magali Pradeille, Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Annick Chopard, Jean-Paul Franc à Jean-Paul Géraud, Florent Martinez à Laure Périgault-Launez, Ivan Couderc à Alain Thérond.

Suppléants avec voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson

Pour le Conseil de développement :

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Nathalie Gros-Chareyre, Jean Denat, Katy Guyot, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, André Mégias, Véronique Vautrin, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Vincent Coste, Sandrine Guy, Ivan Couderc, Catherine Lecerf, Véronique Liénard, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marielle Népoty.

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR. A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2021 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en œuvre du Contrat de ruralité PETR Vidourle Camargue

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Animation d'une mission patrimoine à l'échelle du territoire en lien avec les contrats territoriaux

Action n°5 : Animation pour dynamiser les initiatives du territoire pour la mobilité et la transition énergétique

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Demande de Subvention Ingénierie PETR 2021 Région Occitanie				
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2021				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2021	Coût plan d'action 2021
Directeur/Contractualisation	CHARLIER Maxime	59 709,48 €	50%	29854,74 €
Chargée de mission Ingénierie projets contractualisations	En cours de recrutement	49 274,04 €	50%	24 637,02 €
Total Frais salariaux plan d'action 2020		108 983,52 €		54 491,76 €

Subvention régionale sollicitée : 33 267,97 € soit 61%

A noter que 11 732,03 € sont sollicités auprès de la Région pour l'animation 2021 du GAL (LEADER), ce qui porte à 45 000 € la sollicitation et l'intervention totale de la DATRM.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au comité syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2021,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

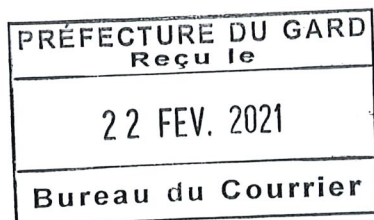
Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 22.02.21
- Sa publication le : 22.02.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 22.02.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier

